

À quoi sert « Agir dans mon quartier » ?

« Agir dans mon quartier » est un « Fonds d'initiative et de Participation des Habitants » proposé par la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale, la Préfecture et la CAF.

Modalités d'attribution

- Le dépôt du dossier doit avoir lieu dans les délais fixés par le Comité de sélection
- La décision est annoncée dès la fin du comité. Elle donne lieu à un procès-verbal qui déclenche le paiement du fonds.
- Si la décision est positive, la somme accordée est attribuée au plus tard dans les 72h (hors week-end et jours fériés), contre un reçu établi au nom du porteur de projet,
- Le porteur s'engage à rendre compte de l'utilisation effective de la somme qui lui est confiée (factures, tickets de caisse) et/ou sous forme de paiement direct à un prestataire.
- En cas d'abandon partiel ou total du projet, le porteur s'engage à restituer la somme totale ou partielle au gestionnaire, à savoir le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse.
- Un bilan financier du projet doit être remis au comité de gestion dans les 3 mois après sa réalisation. Ces bilans doivent être présentés par le(s) porteur(s) du projet.
- L'absence de justificatifs de dépenses et de bilan par le(s) porteur(s) entraîne(nt) l'inéligibilité d'un futur projet.

En cochant cette case je consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre de ma participation au dispositif Agir dans mon quartier, accompagné par le centre social et soutenu par la Préfecture, la Mairie de Toulouse, la CAF 31 – Je suis informé(e) du retrait possible de mon consentement, à tout moment, en le demandant à : agirdansmonquartier@toulouse-metropole.fr

Dès que votre projet est validé, veuillez vous adresser à
CCAS de Toulouse, 2 bis rue de Belfort 1^{er} étage tél. : 05 67 72 85 85

FICHE PROJET

« Agir dans mon quartier » est un soutien financier destiné aux habitants, pour la réalisation de projets dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, du sport, de la culture...

Objectif : donner vie à vos idées, pour votre quartier. Si votre projet est retenu par le comité de sélection, vous pouvez bénéficier d'une aide de 800 € maximum.

Ce « Fonds d'initiative et de Participation des Habitants » est proposé par la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale, la Préfecture et la CAF.

Nom de votre projet :

Date :

Quartier :

Qui sont les habitants qui organisent l'action ?

Noms et prénoms
des habitants

Adresses et numéros de téléphone

Si vous êtes une association d'habitants du quartier (non subventionnée)

Nom de l'association :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Responsable(s) :

Si vous êtes accompagnés par une association

Nom de l'association :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Responsable(s) :

FICHE PROJET

Présentez votre idée !

Décrivez votre idée, votre projet :

Pourquoi souhaitez-vous organiser ce projet ?

Quels résultats en attendez-vous sur le quartier et ses habitants ?

Le projet en détails

À qui s'adresse votre projet ?

Par exemple : les voisins, les jeunes, les habitants du quartier, etc.

Combien de personnes seraient concernées (estimation) ?

Qui s'associe à votre projet ?

Par exemple : groupes d'habitants, associations autres organisations...

Comment allez-vous faire connaître votre projet aux habitants de votre quartier ?

Par exemple : rencontres, réunions, invitations, porte-à-porte, affichage...

Si vous avez un programme (de la journée, fête, sortie...), joignez-le à votre demande.

Le budget de votre projet

Combien coûtera votre action ?

Joindre les devis correspondants (obligatoire !)

Dépenses : Intitulé de chaque dépense envisagée	Montant TTC
	€
	€
	€
	€
Total des dépenses prévues	€

Recettes	Montant TTC
Votre demande « Agir dans mon quartier » (800 € max)	€
Votre participation éventuelle	€
Autres participations (ex. : Département, OPHLM, Association...)	€
Total des recettes prévues	€

N'oubliez pas de dater et signer votre bilan (plusieurs signatures possibles)

Fait à _____ le _____ Signature(s) _____

Si votre action est validée :

- Vous devrez remplir une « fiche bilan » après la réalisation de votre projet, afin d'expliquer comment l'action aura été réalisée. Vous devrez joindre les justificatifs correspondant (factures, tickets de caisse...)
- Vous vous engagez à participer à au moins un comité de sélection dans les 6 mois suivants en tant que membre de jury.

Ne pas remplir la partie ci-dessous

Avis du Comité

Date :

Commentaires :

Accepté Refusé Réorienté Reporté

Noms :

Signature(s)

Nom du référent